

BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION
TEMPORAIRE



Bénéficiaires
de la protection
temporaire

Conditions d'accès	Niveaux de réduction	Titres disponibles		Durée de validité du droit à réduction	Justificatif à fournir
		pour vos voyages réguliers	pour vos voyages occasionnels		
• être âgé de 4 ans et plus, • être bénéficiaire de la protection temporaire, • et être bénéficiaire de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)	4	Gratuité 	-	6 mois ⁽¹⁾	Autorisation provisoire de séjour en cours de validité.

(1) ce droit à réduction est renouvelable, sous réserve de remplir les conditions requises, 5 jours maximum avant sa fin de validité.